PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

FORMATION

GÉRER LES CRÉATIONS DE SALARIÉS

03 avril 2024

Centre de formation permanente (CFP) 4 rue Blaise Desgoffe 75006 Paris

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

IRPI - Droit d'auteur et droits voisins

Intervenant : Pierre MASSOT (avocat au barreau de Paris, Arénaire Avocats)

Objectifs :

> Savoir évaluer les contraintes et les risques juridiques en présence de créations de salariés ;
> Savoir définir et mettre en place une politique de gestion des créations de salariés dans l'entreprise ;
> Prendre les précautions nécessaires pour éviter les conflits.

ATTENTION : les questions liées aux inventions de salariés ont été traitées dans une autre formation.

Public concerné : juristes, responsables propriété intellectuelle, collaborateurs de services RH, comptables et financiers, avocats

Prix : 650 €
Tarif préférentiel proposé aux personnels de l'université Panthéon-Assas : 520 €

En savoir plus

Pour tout renseignement ou toute inscription, contactez l'IRPI par courriel ou par téléphone : +33 (0)1 53 63 86 45

L'IRPI propose chaque année une trentaine de formations sur différentes thématiques dans le domaine de la propriété intellectuelle. Destinées à un petit groupe (4 à 10 participants), les formations de l'IRPI sont conçues autour d'objectifs opérationnels et animées par des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle (juristes, avocats ou conseils).
Validation au titre de la formation continue obligatoire (FCO) des avocats et des conseils en propriété industrielle (CPI)

Consulter le programme complet des formations de l'IRPI.

Téléchargement

Bulletin d'inscription